



VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

VAVE

GUIDE PRATIQUE

VALIDATION

des ACQUIS

de l'EXPÉRIENCE

TRANSFORMEZ VOTRE EXPÉRIENCE EN
DIPLÔME DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE LA VALIDATION DES ACQUIS

La Validation des Acquis de l'Expérience

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA VAE ?

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du code du travail.

La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non. Pour apprécier cette durée, l'autorité ou l'organisme qui se prononce sur la recevabilité de la demande mentionnée à l'article L. 6412-2 du même code peut prendre en compte des activités mentionnées au premier alinéa du présent II, de nature différente, exercées sur une même période, ainsi que les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel.

COMMENT BIEN CHOISIR SON DIPLOME ?

Équivalences entre le niveau du diplôme et les responsabilités associées



Employé qualifié



CAP, CS 3

- Exécution de procédures de routine
- Peu d'autonomie



Technicien



Bac Pro, Brevet professionnel, BT, BMA, CS4, DEME...

- Interpréter, extraire et exploiter l'information
- Autonomie restreinte



Technicien supérieur



BTS, DEETS, DMA

- Exécuter avec précision des méthodes
- Organiser l'activité intermédiaire
- Travailler en relative autonomie



Cadre moyen



DEES, DCG

- Conduire l'action
- Élaborer des arguments et justifier les actions
- Manager une unité de travail
- Grande autonomie



Cadre supérieur



DSCG

- Élaborer, définir et planifier l'activité
- Travailler dans une perspective stratégique
- Mettre en œuvre une politique

- Pour vous procurer les fiches de synthèse des diplômes : <https://www.francecompetences.fr>
- Pour consulter les référentiels qui précisent les compétences et savoir-faire à acquérir et le niveau d'exigence requis des diplômes de l'Éducation nationale sur Internet : <https://eduscol.education.fr/771/diplomes-professionnels>



Parcours VAE au DAVA de Nouvelle-Calédonie

Le parcours de validation comprend plusieurs étapes.

(calendrier VAE consultable sur le site internet : <http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article311>)

INFORMATION SUR LA DÉMARCHE

Après avoir identifié son (ses) diplôme(s) et l'Éducation nationale comme le certificateur, le candidat participe à une **réunion collective d'information (RCI)** organisée régulièrement par le DAVA. L'inscription se fait uniquement en ligne sur le portail vae.education.gouv.fr.

L'information porte sur le dispositif VAE pour l'Éducation nationale : sessions, étapes et conditions d'accès à la VAE.

Ensuite, lors d'un rendez-vous individualisé, l'adéquation entre l'expérience et le diplôme visé est vérifiée. Le rendez-vous est possible dès lors que les éléments de la fiche de « Demande de RCI - EP » sont renseignés (document reçu lors de l'inscription en ligne ou téléchargeable sur ce lien : <http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article311>).

Via cet outil de travail, une lecture-compréhension des exigences du référentiel du diplôme sera faite et l'accès au livret 1 sera ouvert grâce à votre compte vae.education.gouv.fr, accessible avec votre mail comme identifiant et dont le mot de passe devra être immédiatement personnalisé.

Un mail récapitulatif de notre rencontre vous sera envoyé.

CONSTITUTION DU LIVRET 1

Le **Livret 1**, ou dit de recevabilité, est la partie administrative de la demande de validation qui enclenche le processus, d'où la nécessité de le rédiger au plus tôt uniquement en ligne sur votre compte vae.education.gouv.fr.

La décision de la commission de « recevabilité » est communiquée rapidement par mail. Valable 3 ans pour le diplôme demandé, seule la recevabilité vous permettra de demander **un devis** à transmettre à qui de droit pour être accompagné à la rédaction du Livret 2.

INSCRIPTION À L'EXAMEN EN LIGNE EN AVRIL - MAI

L'inscription en avril s'effectuera uniquement via l'application **Cyclades**, grâce à la création de votre compte et au téléversement des pièces justificatives : pièce d'identité, référentiel du diplôme, recevabilité, formations obligatoires (R408, ...), Livret 2 et confirmation de l'inscription éditée et signée après relecture attentive des informations saisies.

Attention, en Nouvelle-Calédonie, une seule session VAE est organisée par année civile alors qu'il peut y en avoir deux dans l'hexagone à dates fixes : 15 septembre et 15 janvier pour déposer le Livret 2.

L'inscription par Internet est sous la responsabilité du candidat aux dates indiquées dans la démarche. Aucune demande ne pourra donner lieu à dérogation.

CONSTITUTION DU LIVRET 2

La VAE exige la réalisation d'un **Livret 2** qui expose le parcours et décrit des emplois en lien avec le diplôme demandé. Ce document est constitué de fiches « Structure(s), Poste(s) occupé(s) et Activité(s) » à renseigner pour mettre en valeur les compétences acquises tout au long de sa carrière et répondant aux exigences du diplôme visé.

Ce livret sera directement téléversé en support numérique en un seul et unique fichier PDF, au plus tard le **16 avril 2026 avant 16h00**, sur les deux comptes que vous aurez créés sur vae.education.gouv.fr et **Cyclades**.

Pour vous aider à la rédaction du **Livret 2**, un parcours d'accompagnement est proposé et fortement conseillé. Il se décline en ateliers individuels ou collectifs. Sa mise en œuvre est payante et contractualisée avant le 1^{er} rendez-vous.

L'ENTRETIEN DE VALIDATION

Le jury de VAE prend connaissance du dossier (**Livret 1** et **Livret 2**) pour s'entretenir avec le candidat afin d'obtenir des éléments supplémentaires de validation, et délibère pour évaluer les compétences du candidat.

Le jury est souverain dans sa décision et il peut délivrer :

- la totalité du diplôme ;
- une validation partielle, et dans ce cas, les unités obtenues sont valables tant que le diplôme existe ;
- aucune validation.

CONTACT - ADRESSE

Bureau du DAVA, 2^{ème} étage de l'immeuble du Vice-rectorat, 22 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds (en face du Haut-commissariat).

du lundi au vendredi : 7h30 - 11h30 et 13h00 - 15h30

dava@ac-noumea.nc

DAVA - Vice-rectorat, BP G4 - 98848 NOUMEA CEDEX,



Étapes et accompagnements

INFORMATION

1

Préinscription via internet : <https://vae.education.gouv.fr/academie/36>
Réunion collective d'information (RCI) au DAVA en visio conférence et/ou en présentiel

ÉTUDE PERSONNALISÉE

2

Prise de rendez-vous grâce à l'envoi préalable de l'imprimé complété « Demande de réunion d'information ».
Etude personnalisée du projet (lecture, explicitation du référentiel du diplôme visé) et recherche de financement du parcours (employeur, démarche personnelle).
Activation du compte vae.education.gouv.fr

LIVRET 1

3

Instruction du dossier (jusqu'à 2 commissions de recevabilité par mois).
Envoi du courrier de recevabilité ou de refus.

LIVRET 2

4

Téléversement du Livret 2 : support numérique en un seul fichier PDF téléversé sur vae.education.gouv.fr et sur **Cyclades**, avant la date indiquée sur les sites internet.

ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

Accompagnement méthodologique

- Présenter et expliquer le Livret 2 ;
- Guider le candidat dans l'élaboration de son livret (outils méthodologiques, guidance pédagogique).

Accompagnement expert

Conseiller le candidat dans le choix des situations professionnelles les plus pertinentes à décrire et des activités à analyser (orientation, conseils et préconisation).

INSCRIPTION

5

Réalisation de l'inscription en ligne via **Cyclades** (avril - mai) avec le dépôt du Livret 2 sur vae.education.gouv.fr

CONVOCAION

6

Réception de la convocation à l'entretien via **Cyclades**, 15 jours avant la date de présentation devant le jury.
Entretien avec le jury.

PRÉPARATION À L'ENTRETIEN PROPOSÉ

Atelier

Préparation de l'entretien pour l'oral devant le jury en atelier collectif.

Simulation d'entretien

Avec un jury de simulation, conseils, réajustements, préconisations pour l'entretien

ENTRETIEN

7

Entretien avec le jury.

Les résultats sont annoncés aux candidats le jour même par le président du jury.
En cas de validation partielle, un nouveau dossier de validation peut-être déposé l'année civile suivante après diversification de l'expérience. Le candidat peut également s'inscrire en tant que candidat libre et passer les épreuves de l'examen terminal.